



	Pour	Contre	Abstention
CABÉ A.	X		
CAMPS F.	X		
CHAUVET F.	X		
COMMENGES S.	X		
DENOY S.	X		
DUFOSSÉ D.	X		
GOUZY S.	X		
KOSMINSKY S.	X		
LAFONT P.	X		
MERIC M.	X		
MIR A.	X		
PEREIRA J.	X		
POUILLET M.A.	X		
de S. BLANQUAT	X		
VALERO G.	X		

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 JANVIER 2023

Date de la convocation : 06 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le dix janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, DE S. BLANQUAT Gilles, POUILLET Marie-Ange, DENOY Steeve, CHAUVET François, KOSMINSKY Serge

Procurations : PEREIRA SANTERRE Jérôme à DENOY Steeve, VALERO Gilberte à COMMENGES Séverine.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGES Séverine

2023-001-BUDGET LOTISSEMENT LE VIEUX MOULIN-DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
3555 (040) - Terrains aménagés	197 620.00	021(021)-Vir sec fonct.	197 620.00
	197 620.00		197 620.00

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) - Terrains aménagés	197 620.00	71355(042)-Vir sec fonct.	197 620.00
	197 620.00		197 620.00

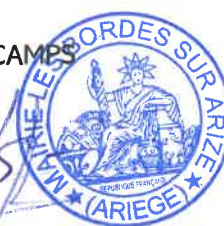
Total dépenses	197 620.00	Total recettes	197 620.00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



RF
Sous-Préfecture Saint Giron
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/01/2023
009-210900619-20230110-DE_2023_001-DE